

Modifications apportés aux TO simplifiés 2017 (enjeu eau) par rapport à 2016

Type de modification	TO concernés
Définition du seuil précisée pour les anomalies à seuils	COUVER03, COUVER11 IRRIG_04, IRRIG_05 PHYTO_04, PHYTO_05, PHYTO_06 PHYTO_07 PHYTO_14, PHYTO_15, PHYTO_16 SGC_01, SGC_02, SGC_03
Mise à jour des informations sur l'IFT (documents et sites de référence à utiliser)	PHYTO_04, PHYTO_05, PHYTO_06 PHYTO_14, PHYTO_15, PHYTO_16 SGC_01, SGC_02, SGC_03
Suppression de la référence aux traitements de semences (sans objet)	PHYTO_04, PHYTO_14
Précision sur les cultures éligibles (notamment pommes de terre oubliées en 2016)	PHYTO_02 et PHYTO_03 PHYTO_04, PHYTO_05, PHYTO_06 PHYTO_14, PHYTO_15, PHYTO_16
Adaptation du tableau de présentation des IFT de référence et objectifs pour l'arboriculture	PHYTO_04, PHYTO_05
Modification du régime de sanction d'une anomalie (mise en cohérence avec anomalie identique sur COUVER03)	COUVER11
Précision apportée sur les modalités de contrôle pour une obligation (correction d'une incohérence)	IRRIG_04, IRRIG_05
Précision apportée sur l'appui technique pour la gestion de l'azote	SGC_01, SGC_02, SGC_03
Ajout du paragraphe sur le cahier d'enregistrement	PHYTO_03
Correction du montant	SGC_03